



PROJET ÉDUCATIF

L'élève : **Sa personne**
 Ses compétences

Le personnel : **Son action éducative**

Le cégep : **Son cadre organisationnel**
 Son rayonnement dans le milieu

(Révision : 29 mars 2011)

Direction des affaires étudiantes et des
communications

www.cdrummond.qc.ca



Cégep
de Drummondville

Adopté le 5 décembre 1995 (CA-95-12-05-02)

Réimpression : janvier 2005

Révision le 29 mars 2011 (CA-11-03-29-08)

Afin d'alléger le texte, tous les termes qui renvoient à des personnes sont pris au sens générique. Ils ont à la fois la valeur du masculin et du féminin.

TABLE DES MATIÈRES

Historique et présentation	5
Valeurs fondamentales.....	7
A L'accessibilité aux études	7
B La réussite	7
1 L'élève : sa personne	8
1.1 L'autonomie	9
1.2 L'appartenance.....	9
1.3 Le respect.....	10
2 L'élève : ses compétences.....	10
2.1 Des compétences durables et transférables	11
2.2 Une culture riche, diversifiée et intégrée.....	11
2.3 La recherche d'une langue juste et correcte	12
3 Le contexte éducatif	13
3.1 Un climat propice aux études et au travail éducatif	13
3.2 Une relation éducative engagée	14
3.3 Une approche centrée sur la coopération	14
4 Le cadre organisationnel	15
4.1 La concertation.....	15
4.2 La reconnaissance de la compétence et du mérite	16
4.3 L'amélioration continue	17
4.4 La justice et l'équité	17
5 Le rayonnement dans le milieu.....	18
5.1 L'engagement dans le milieu	19
5.2 L'accessibilité des ressources	19
5.3 La présence dans les médias et la prise de position	20

Le Projet éducatif est rédigé en nouvelle orthographe. Les rectifications de l'orthographe proposées par le Conseil supérieur de la langue française (France) en 1990 et approuvées par les instances francophones compétentes visent à supprimer des irrégularités de l'orthographe française. Ces rectifications sont recommandées, mais, comme l'indique l'Académie française en 1991, aucune des deux graphies ne peut être tenue pour fautive. Au Québec, l'Office québécois de la langue française se rallie à la position de l'académie et l'orthographe traditionnelle reste admise pour une période indéterminée. Afin de sensibiliser la communauté collégiale à la nouvelle orthographe, nous signalerons tout au long du texte, les mots touchés par une rectification.

HISTORIQUE ET PRÉSENTATION

Le Cégep de Drummondville est à l'image de l'environnement dynamique dans lequel il est implanté. À l'écoute des préoccupations du milieu et riche d'une tradition d'engagement et de partenariat nourrie par l'ensemble de son personnel, il se démarque comme un établissement d'enseignement supérieur proactif et innovateur. C'est dans un tel contexte favorable que le Cégep de Drummondville a développé son Projet éducatif au milieu des années 90 et, surtout, qu'il s'en inspire depuis. Ainsi, la première version du Projet éducatif a été adoptée par le conseil d'administration en décembre 1995 après une session d'hiver particulièrement fertile dans la recherche de consensus entre les membres du personnel et avec les élèves.

La réalisation de la démarche d'autoévaluation institutionnelle amorcée en 2001 a fait ressortir le consensus qui s'était établi autour du Projet éducatif ainsi que la compréhension commune de la philosophie qui l'anime. Le Projet éducatif n'a pas eu un impact seulement sur les projets de développement du cégep consignés dans les plans de travail annuels, mais il a animé aussi nombre d'opérations dites courantes. Les élèves, entre autres, perçoivent les valeurs prônées dans le Projet éducatif dans le déroulement des activités et dans les attitudes des membres du personnel, notamment chez les enseignants en classe. Le rapport d'autoévaluation concluait que le Projet éducatif résiste bien au passage du temps et que les valeurs qui ont inspiré l'action éducative du cégep tout au long de la période visée favorisaient toujours la réalisation dynamique de la mission du cégep en 2003. Une piste d'action envisagée dans le rapport était la mise à jour du Projet éducatif en lien avec la planification stratégique.

Dès le début de 2004, le Cégep a commencé l'opération de planification stratégique par une vaste consultation des représentants de tous les groupes de la communauté collégiale, enrichie par des commentaires d'intervenants régionaux et par des consultations suivies tout au long du processus. Cette consultation a révélé que les dix-huit valeurs énoncées dans le Projet éducatif constituaient encore des repères porteurs de sens pour l'ensemble du personnel, les élèves et les instances du cégep. La direction a alors voulu confirmer quelles étaient les valeurs les plus significatives pour assurer le projet d'avenir de l'établissement et son positionnement stratégique.

C'est ainsi que les deux valeurs fondamentales qui ont inspiré le Projet éducatif, à savoir l'accessibilité aux études collégiales et la réussite des études, ont été réaffirmées comme valeurs prioritaires. Les autres ont été qualifiées de valeurs à portée stratégique lorsqu'elles sous-tendent les processus de planification, ou de valeurs générales, lorsqu'elles s'inscrivent au cœur de l'action quotidienne de toutes les personnes qui travaillent au cégep ou y étudient.

À la session hiver 2010, dans le contexte d'un renouvellement¹ de personnel important et de l'arrivée prochaine, au cégep, des élèves issus du nouveau pédagogique, un sous-comité composé de quelques membres de la commission des études a reçu le mandat d'estimer si des modifications devaient être apportées au Projet éducatif. L'exercice a permis de réaffirmer, une fois de plus, la qualité de la réflexion tenue quelque 15 ans plus tôt. Il a toutefois été convenu du fait que la facture du document serait revue. Ce travail minutieux de lecture et d'écriture a été confié à une équipe composée de personnes issues de différentes instances du cégep et coordonné par la Direction des affaires étudiantes et des communications. La communauté collégiale pourra constater, en prenant connaissance du document, que plusieurs intentions qui avaient été exprimées en 1995 s'inscrivent maintenant dans les pratiques courantes de l'établissement.

En résumé, le Projet éducatif s'articule autour de dix-huit valeurs regroupées en six catégories. Une première catégorie réunit les deux valeurs fondamentales qui orientent l'ensemble du projet : l'accessibilité aux études collégiales et la réussite des élèves. Ces deux valeurs servent d'assises à toutes les autres et placent l'élève au centre des préoccupations de l'ensemble du personnel. Les deux catégories suivantes sont centrées sur les compétences et la personne de l'élève, dans l'esprit de la recherche d'un équilibre entre l'acquisition de compétences et le développement humain. La catégorie suivante concerne le contexte pédagogique et établit l'assise des pratiques professionnelles liées à l'enseignement et à l'apprentissage. Un autre groupe de valeurs concerne le cadre organisationnel. Finalement, la dernière catégorie présente les valeurs à partir desquelles le Cégep exerce son rayonnement dans le milieu et intervient dans un environnement social, culturel et économique avec lequel il est en constante relation.

¹ Orthographe rectifiée

VALEURS FONDAMENTALES

A L'accessibilité aux études

FAVORISER L'ACCÈS AUX ÉTUDES COLLÉGIALES AUX CANDIDATS QUI SATISFONT AUX CONDITIONS D'ADMISSION.

Le principe d'accessibilité à l'enseignement supérieur qui a présidé à la création des cégeps est encore bien vivant au cégep de Drummondville.

L'esprit d'ouverture et d'accueil qui caractérise le cégep ne se limite pas à l'étape de l'admission; il s'exerce durant toute la durée des études. En ce sens, le Cégep valorise l'accès aux études collégiales et en favorise la poursuite. L'acquisition des compétences propres aux programmes de formation de l'enseignement collégial est perçue comme un précieux patrimoine qu'offre le Cégep à sa communauté.

Sur la base des critères énoncés dans les règlements découlant de la *Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel* et dans le respect de la *Charte des droits et libertés de la personne*, le Cégep entend :

- promouvoir l'importance et le rôle des études collégiales;
- maintenir des attitudes d'accueil et de soutien à l'égard de tous les élèves;
- coordonner les ressources dont il dispose pour favoriser la poursuite des études.

B La réussite

FAVORISER L'ATTEINTE DES OBJECTIFS D'ÉTUDES ET DE DÉVELOPPEMENT PERSONNEL INTÉGRAL CHEZ LES ÉLÈVES.

Le Projet éducatif s'appuie sur le principe de base voulant que l'élève s'engage dans son projet de formation. En ce sens, il contribue à sa réussite éducative.

Sur le plan scolaire, la réussite d'un élève se mesure à la maîtrise² des standards d'habileté et de connaissance requis par son programme d'études. Le Cégep se donne également des objectifs de réussite et vise à ce qu'un maximum d'élèves satisfasse aux exigences de leur programme. Le personnel participe à la réussite des élèves sur les plans scolaire et personnel en offrant des services qui contribuent à la qualité de l'environnement éducatif.

La formation collégiale contribue également à l'épanouissement personnel de l'élève qui se traduit par un développement équilibré de la personne et la réalisation de soi.

Dans cet esprit, le Cégep entend :

- encourager les élèves à se rendre au terme de leurs études et à obtenir leur diplôme ou leur attestation d'études, en se démarquant comme un lieu où les personnes peuvent trouver les ressources et le soutien nécessaires à leur projet de formation;
- déployer des mesures de soutien pour favoriser la persévérance et la réussite éducative à l'intérieur d'une approche d'amélioration continue.

Le Cégep fait en sorte que la réussite des élèves demeure l'élément clé de l'atteinte des objectifs professionnels du personnel.

1 L'ÉLÈVE : SA PERSONNE

Le Cégep place l'élève au centre de ses préoccupations de formation. La qualité de la formation comprend le développement de compétences associées à un programme d'études ou à un projet personnel, et une dimension de développement intégral de la personne.

La présente section aborde les valeurs privilégiées au regard du développement intégral de la personne. Ces valeurs illustrent une vision humaniste qui s'actualise par des choix d'action conséquents et un style de relation où la réussite éducative reste la toile de fond.

² Orthographe rectifiée

1.1 L'autonomie

DÉVELOPPER CHEZ L'ÉLÈVE L'HABILITÉ À SE PRENDRE EN MAIN DE FAÇON RESPONSABLE ET À APPRENDRE À APPRENDRE.

L'élève est le principal responsable de sa réussite éducative. Il profite de son passage au cégep pour devenir plus autonome en ce qui concerne ses apprentissages de sorte qu'il puisse, une fois les années d'études terminées, parfaire ses connaissances par les moyens de son choix.

Dans cet esprit, le Cégep entend :

- soutenir l'élève dans des démarches visant à se donner des objectifs de formation réalistes qui tiennent compte de ses priorités et de ses autres engagements, à s'investir dans son projet de formation, à prendre des initiatives, à s'autoévaluer et à développer son sens critique;
- favoriser la création d'environnements éducatifs où l'élève est actif dans la construction de ses savoirs;
- favoriser l'acquisition, par l'élève, de méthodes d'analyse qui permettent le traitement de l'information et la résolution de problèmes.

1.2 L'appartenance

DÉVELOPPER LE SENTIMENT D'APPARTENANCE À DES GROUPES SIGNIFICATIFS AU CÉGEP ET DANS LA SOCIÉTÉ.

Le Cégep encourage les élèves à participer à la vie collégiale et à y développer des réseaux. De cette façon, ceux-ci se préparent à devenir des citoyens responsables dans la société.

Dans cet esprit, le Cégep entend :

- promouvoir des valeurs comme l'engagement et la coopération;
- encourager la réalisation de projets collectifs;

- appuyer la création et le fonctionnement de groupements d'élèves dans divers domaines;
- encourager l'engagement dans des groupements, associations ou organisations du milieu.

1.3 Le respect

DÉVELOPPER LE RESPECT DE SOI, DES AUTRES ET DE L'ENVIRONNEMENT.

Le Cégep accorde une grande importance au respect de toutes les personnes qui composent sa communauté. Un ensemble d'attitudes conduit au respect des personnes et de l'environnement.

Dans cet esprit, le Cégep invite l'ensemble de la communauté collégiale à :

- agir de manière à préserver l'estime de soi;
- accorder aux autres la considération nécessaire pour manifester à leur égard des attitudes bienveillantes et une écoute ouverte;
- promouvoir la culture, l'éducation et le savoir;
- respecter son environnement physique.

2 L'ÉLÈVE : SES COMPÉTENCES

Le Cégep de Drummondville aspire à l'excellence de ses programmes d'études et de ses activités de formation. En ce sens, il favorise une gestion concertée et participative qui met à contribution des élèves, des membres du personnel et des partenaires du milieu. La présente section aborde les valeurs privilégiées au regard du développement des compétences associées à un programme d'études.

2.1 Des compétences durables et transférables

VISER LE DÉVELOPPEMENT DE COMPÉTENCES DURABLES ET TRANSFÉRABLES.

En s'inscrivant au cégep, l'élève s'engage à atteindre des standards de compétences en lien avec son projet de formation. Les connaissances, les habiletés et les attitudes acquises ou développées à l'enseignement ordinaire ou à la formation continue donnent à l'élève des outils pour faciliter son passage vers l'université, son insertion au marché de l'emploi ou sa mobilité à l'intérieur de celui-ci.

À cet effet, le Cégep entend :

- favoriser le passage du secondaire au collégial et du collégial à l'université ainsi que du collégial au marché de l'emploi pour toutes les catégories d'élèves, dans le respect de leur projet de formation et des exigences d'une formation de qualité;
- favoriser la mise en place de situations d'apprentissage et d'évaluation qui permettent de développer des compétences durables et transférables, tant en formation générale, technique que préuniversitaire;
- favoriser, pour les personnes qui occupent déjà un emploi ou qui veulent réintégrer le marché de l'emploi, une formation qualifiante arrimée aux besoins du milieu;
- susciter le sens critique et la recherche de l'excellence.

2.2 Une culture riche, diversifiée et intégrée

FAVORISER L'ACQUISITION D'UNE CULTURE RICHE, DIVERSIFIÉE ET INTÉGRÉE.

Les formations générale et complémentaire constituent une formation fondamentale, indissociable de la formation spécifique. Elles permettent à l'élève de mieux se situer par rapport au monde qui l'entoure et elles favorisent sa participation en tant que citoyen responsable dans la société.

À cet effet, le Cégep entend :

- favoriser l'acquisition de connaissances et d'habiletés de base liées aux habitudes de vie et de santé;
- favoriser l'apprentissage d'une langue seconde et d'autres langues, en lien avec les cultures qui leur sont associées;
- favoriser l'élargissement du champ de connaissance par une offre variée de cours complémentaires et d'activités de formation;
- proposer des situations d'apprentissage qui permettent des rapprochements pertinents et signifiants avec des situations de vie;
- favoriser l'intégration des apprentissages réalisés dans les différentes disciplines en tenant compte des compétences propres au programme;
- favoriser l'intégration de connaissances générales, en lien avec la culture, de façon à ce que les élèves développent la capacité et l'habitude de réfléchir sur des enjeux de la société en plus d'acquérir une connaissance critique de notre culture, de notre civilisation et de celles qui nous entourent.

2.3 La recherche d'une langue juste et correcte

FAVORISER L'AMÉLIORATION DE LA QUALITÉ DU FRANÇAIS ÉCRIT ET PARLÉ.

La langue est un instrument essentiel de l'expression de la pensée. La maîtrise³ du français écrit et parlé favorise la réussite dans les études. Elle procure aussi un avantage dans l'exercice de plusieurs fonctions en lien avec les activités professionnelles.

À cet effet, le Cégep entend :

- valoriser l'usage d'un français de qualité dans toutes les sphères d'activité du cégep;

³ Orthographe rectifiée

- soutenir les projets qui favorisent la valorisation de la langue et le développement de compétences en communication;
- favoriser la mise en place d'activités d'apprentissage qui tiennent compte de la qualité de la langue dans toutes les composantes d'un programme d'études.

3 LE CONTEXTE ÉDUCATIF

Les élèves admis au cégep de Drummondville bénéficient d'un environnement de qualité, propice à leurs études. L'ensemble du personnel collabore de façon étroite pour offrir un milieu stimulant qui favorise l'engagement de l'élève, la réussite éducative et le développement intégral de la personne.

3.1 Un climat propice aux études et au travail éducatif

RECHERCHER LES CONDITIONS LES PLUS FAVORABLES À L'ATTEINTE DES OBJECTIFS DE FORMATION QUE SOUS-TEND LE PROJET ÉDUCATIF.

L'aménagement optimal des espaces et des horaires facilite les différents types d'apprentissage. Au cégep de Drummondville, la réflexion entourant les conditions nécessaires à la réussite s'inscrit dans un processus d'amélioration continue qui tient compte de l'évolution des besoins.

Dans cet esprit, le Cégep s'engage à :

- contribuer à créer un climat propice aux apprentissages et au travail éducatif par l'aménagement d'espaces et d'horaires qui favorisent le travail intellectuel;
- maintenir des espaces utiles au développement d'habiletés techniques ou d'autres habiletés en relation avec les programmes de formation;
- encourager les sorties éducatives en lien avec les programmes de formation ou l'élargissement des connaissances, entre autres les connaissances générales en lien avec la culture.

3.2 Une relation éducative engagée

PROMOUVOIR L'ENGAGEMENT DU PERSONNEL DANS SA RELATION ÉDUCATIVE AUPRÈS DES ÉLÈVES.

La relation entre l'enseignant et l'élève est au centre de la dynamique de l'action éducative. En fonction de responsabilités complémentaires et selon des approches diverses, tous les membres du personnel contribuent à la mission éducative du cégep.

Dans cet esprit, le Cégep entend :

- centrer les interventions de tout son personnel sur l'amélioration directe ou indirecte de la qualité de la relation éducative;
- faciliter l'aménagement de conditions susceptibles d'accroître⁴ la qualité de la relation éducative.

3.3 Une approche centrée sur la coopération

FAVORISER LA COOPÉRATION COMME PRATIQUE PÉDAGOGIQUE ET COMME MODE D'APPRENTISSAGE ET DE DÉVELOPPEMENT PERSONNEL.

Le Cégep de Drummondville accorde une grande importance au travail d'équipe et à la coopération. Il privilégie les pratiques où les individus rassemblent leurs forces et leurs savoirs pour atteindre les objectifs de la communauté.

À cet effet, le Cégep s'engage à :

- favoriser les contextes d'apprentissage où le travail en équipe et l'entraide par les pairs sont opportuns;
- encourager la collaboration interdisciplinaire et intersectorielle;
- valoriser la coopération comme attitude à développer sur le plan personnel.

⁴ Orthographe rectifiée

4 LE CADRE ORGANISATIONNEL

En concordance avec les énoncés précédents du Projet éducatif, le Cégep de Drummondville adhère à une philosophie de gestion qui suscite, favorise et soutient :

- la concertation;
- la reconnaissance de la compétence et du mérite;
- l'amélioration continue;
- la justice et l'équité.

Cette philosophie de gestion guide les personnes dans l'accomplissement de leurs tâches; les groupes, dans les rapports qu'ils entretiennent entre eux; l'organisation, dans ses opérations.

4.1 La concertation

RECHERCHER LA CONCERTATION DANS LE DÉVELOPPEMENT ET LA RÉALISATION DE L'ACTION ÉDUCATIVE.

Le Cégep de Drummondville encourage l'échange d'idées entre les personnes. Il favorise ainsi la concertation autour des enjeux importants que sont le développement et la réalisation de l'action éducative.

À cet effet, le Cégep entend :

- soutenir les initiatives concertées, susceptibles d'entraîner⁵ une action éducative saine et dynamique;
- encourager la collaboration entre les personnes et entre les instances organisationnelles, notamment dans l'esprit de l'approche programme;
- favoriser l'approche multidisciplinaire dans la résolution de problématiques qui s'y prêtent;

⁵ Orthographe rectifiée

- agir de façon concertée avec ses partenaires externes chaque fois que la qualité de l'action éducative le justifie et que les ressources le permettent;
- encourager la participation aux prises de décision et à leur application lorsque les personnes sont concernées par celles-ci.

4.2 La reconnaissance de la compétence et du mérite

RECONNAITRE⁶ LES MANIFESTATIONS DE LA COMPÉTENCE ET DU MÉRITE DES ÉLÈVES ET DU PERSONNEL.

Le Cégep de Drummondville est fier de reconnaître⁷ et de mettre en valeur les élèves et les membres du personnel qui se distinguent par la qualité de leurs réalisations. Il reconnaît⁸ également l'engagement, les efforts et la persévérance.

Dans cet esprit, le Cégep entend :

- valoriser la réussite et, par conséquent, l'engagement, les efforts et la persévérance;
- développer, chez les élèves et le personnel, le désir du dépassement et la recherche de l'excellence;
- apprécier le mérite et le perfectionnement pour les activités en lien avec la vie collégiale;
- apprécier le rayonnement pour les activités en lien avec le milieu socioéconomique⁹ ou culturel.

⁶ Orthographe rectifiée

⁷ Orthographe rectifiée

⁸ Orthographe rectifiée

⁹ Orthographe rectifiée

4.3 L'amélioration continue

PROMOUVOIR L'ACTUALISATION DES COMPÉTENCES PROFESSIONNELLES PAR LE PERFECTIONNEMENT OU LA FORMATION CONTINUE.

Le Cégep encourage les membres du personnel à actualiser leurs compétences en lien avec l'exercice des différentes fonctions de travail et, en particulier, dans la perspective du rôle que chacun joue dans la formation ou l'accompagnement des élèves.

Dans cet esprit, le Cégep entend :

- encourager les activités de perfectionnement en lien avec les responsabilités des différentes catégories de personnel;
- favoriser la mise à jour ou le développement des compétences du personnel en fonction de l'évolution des savoirs, de la technologie et des réalités sociales;
- veiller à ce que le personnel vivant des difficultés sur le plan professionnel trouve le soutien et l'encadrement requis.

4.4 La justice et l'équité

ASSURER LA JUSTICE ET L'ÉQUITÉ ENTRE LES GROUPES ET LES PERSONNES DANS LA MISE EN PLACE DES STRUCTURES ET DANS L'ORGANISATION DU TRAVAIL.

Les droits et les responsabilités des personnes qui étudient ou travaillent au cégep sont énoncés dans des chartes, des lois, des règlements, des politiques, ou dans tout autre document que le Cégep reconnaît¹⁰ à cet effet. Le respect des deux valeurs que sont la justice et l'équité est apprécié par référence à cet ensemble.

¹⁰ Orthographe rectifiée

Dans ce cadre, le Cégep entend :

- maintenir des structures et une organisation du travail fondées sur les principes de justice et d'équité;
- appuyer les décisions et les actions qui le concernent sur la base de ces deux valeurs;
- promouvoir les relations fondées sur la justice et l'équité.

5 LE RAYONNEMENT DANS LE MILIEU

Le Cégep de Drummondville est investi d'une mission sociale qui se concrétise en priorité par sa mission éducative, mais aussi par des prérogatives complémentaires inscrites dans sa loi constitutive. Il réalise sa mission sociale de manière coordonnée, c'est-à-dire selon les priorités établies après la consultation de diverses instances, et il assure le rayonnement de ses interventions par une diffusion adéquate de l'information dans le milieu collégial et environnant.

Le Cégep reconnaît¹¹ également la valeur et l'importance de contributions informelles de ses élèves et de son personnel. L'engagement d'un membre de la communauté collégiale dans une activité extrascolaire contribue au rayonnement de l'établissement, même si aucun mandat particulier de représentation ou d'intervention ne lui a été confié. Ainsi, les personnes qui étudient ou travaillent au cégep peuvent participer, d'une manière formelle ou informelle, à la réalisation de la mission sociale du cégep.

¹¹ Orthographe rectifiée

5.1 L'engagement dans le milieu

FAVORISER L'ENGAGEMENT DES ÉLÈVES ET DU PERSONNEL DANS LE MILIEU.

Les élèves et le personnel qui s'engagent dans une activité extrascolaire enrichissent leurs expériences de vie. Le milieu où ils s'engagent, comme le Cégep, en bénéficie. Le milieu comprend naturellement l'environnement immédiat du cégep et sa région d'appartenance, mais le Cégep encourage également l'engagement sur le plan national et même international.

Dans cet esprit, le Cégep entend :

- favoriser l'expérimentation de même que l'émergence, la réalisation et la diffusion de projets de recherche;
- renforcer les collaborations et les liens formels avec le milieu du travail;
- encourager la participation aux instances associatives du réseau collégial et du milieu de l'éducation;
- promouvoir les projets de stages en milieu de travail, les programmes d'alternance travail-études et les programmes d'échanges étudiants;
- promouvoir les projets de coopération auprès des élèves et du personnel, notamment à l'extérieur du Québec.

5.2 L'accessibilité des ressources

RENDRE ACCESSIBLES AUX ORGANISMES DU MILIEU SES ÉQUIPEMENTS ET SES SERVICES.

Les ressources allouées servent, en priorité, à la réalisation de la mission éducative du cégep. Dans un esprit de partage, le Cégep permet toutefois aux organismes et à la population de faire appel aux ressources humaines et matérielles du cégep, dans la mesure où la protection des équipements est assurée.

Dans cet esprit, le Cégep entend :

- partager avec le milieu, ses équipements et ses services, dans un esprit d'entraide mutuelle et à certaines conditions;
- favoriser, parmi les usagers éventuels, les organismes à vocation communautaire;
- rester à l'écoute des besoins du milieu.

5.3 La présence dans les médias et la prise de position

ASSURER UNE PRÉSENCE ACTIVE DANS LES MÉDIAS ET LES TRIBUNES PUBLIQUES.

Comme organisme public et citoyen corporatif, et par souci de transparence vis-à-vis des autorités gouvernementales et de l'ensemble de la population, le Cégep participe à la vie démocratique et s'exprime sur les enjeux qui concernent son existence, sa mission et ses opérations.

Dans cet esprit, le Cégep est disposé à :

- rendre compte publiquement de sa gestion et de ses activités;
- répondre, de façon franche et ouverte, de ses opérations dans le respect des règles établies concernant la confidentialité de certains renseignements;
- informer, de façon large et complète, la population sur ses projets, ses activités et ses réalisations;
- faire connaître¹² publiquement son point de vue sur des sujets concernant sa mission ou son avenir.

¹² Orthographe rectifiée